Cinquante cinquième année. - N° 221 A Samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 831

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

839 582 574 RCS Saint Etienne.
ABL PARTICIPATIONS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 22, Rue Du Puits Rochefort, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE PARUTION AU BODACC PROJET DE FUSION ENTRE ABL Participations Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : 22 rue du Puits Rochefort 42000 ST ETIENNE 839 582 574 RCS SAINT-ETIENNE ET ABL FINANCE Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 000 euros Siège social : 18 rue des Aciéries 42000 ST ETIENNE 412 274 979 RCS SAINT ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-ETIENNE du 8 novembre 2021, la société ABL Participations, Société par actions simplifiée à associée unique, au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé 22 rue du Puits Rochefort 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 839 582 574 RCS SAINT-ETIENNE, et la société ABL FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 000 euros, dont le siège social est 18 rue des Aciéries 42000 ST ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 412 274 979 RCS SAINT ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ABL Participations par la société ABL FINANCE. La société ABL Participations ferait apport à la société ABL FINANCE de la totalité de son actif, soit 7 853 839 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 7 660 593 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 193 246 euros. La société ABL FINANCE détenant la totalité des 1 500 actions composant le capital social de la société ABL Participations, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société ABL Participations détenues par ABL FINANCE un boni de fusion de 178 246 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ABL Participations depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ABL FINANCE. La société ABL Participations sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE au nom des deux sociétés le 10 novembre 2021. Les

créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

